



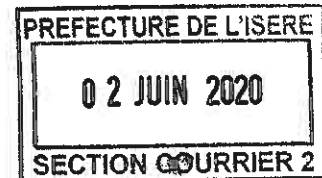
OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES METROPOLE / EPIC
EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU COMITÉ DE DIRECTION

Le 05 mars 2020, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole, s'est réuni en 136^{ème} assemblée, à la Maison du Tourisme, sous la présidence de M. Fabrice Hugelé, Président de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole.

Sur 11 membres titulaires :

Étaient présents :

1. Fabrice HUGELÉ, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
2. Antoine BACK, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
3. Claus HABFAST, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
4. Dominique ESCARON, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
5. Pascal BARTHÉLÉMY, représentant la CITHI/UMIH,
6. Michel GUILLOT, représentant de la Chambre des Métiers de de l'Artisanat.



Sur les membres associés :

Étaient présents également :

1. Caroline BOUVARD, directrice générale adjointe au développement et à l'attractivité du territoire,
2. Hervé THOUMINE, Trésorier Principal,
3. Yves EXBRAYAT, directeur de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole.

Délibération n° 2020.945

Objet : Prise de parts sociales au capital de la SCIC SA Apidae Tourisme

La plateforme Apidae est au cœur de la stratégie digitale de l'Office de Tourisme. Elle permet de collecter une data indispensable dans notre organisation.

Le réseau Apidae, porté jusqu'ici par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme (SITRA depuis 2004 puis Apidae à partir de 2015), a étendu son déploiement pour toute la filière touristique, en France. A terme, il s'étendra en Europe.

Afin de faire évoluer son organisation, son modèle économique et sa gouvernance pour répondre aux nouveaux enjeux liés à l'économie de la DATA, le réseau Apidae change de statut et devient une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

Participer à Apidae Tourisme, Scic SA à capital variable en tant que sociétaire permet :

- De participer à la gouvernance du réseau et donc d'agir sur les décisions de la future SCIC,
- De contribuer à mettre en place une structure solide financièrement afin de sécuriser l'investissement nécessaire au maintien de la plateforme située au cœur de notre activité quotidienne,
- D'afficher son soutien à un projet qui a pour objectif le développement de l'économie locale et de l'attractivité des territoires.

Cette prise de participation est une démarche indépendante de la contribution annuelle qui permet d'être membre du réseau.

Missions d'Apidae :

- Créer un environnement de confiance facilitant la co-construction et la co-compétition entre tous les acteurs des territoires afin d'initier de nouveaux services innovants dans les destinations touristiques,
- Structurer, fluidifier et simplifier les relations entre tous les acteurs de l'écosystème touristique pour augmenter le niveau de qualité des services et procurer de meilleures expériences aux touristes et habitants,
- Augmenter la valeur, garder la maîtrise et faciliter l'usage d'un bien commun représenté par la data produite dans les territoires et par chaque membre du réseau,
- Rationaliser et mutualiser les ressources et les coûts, liés aux usages du numérique, pour chaque destination,

- Accélérer le business, au sein de l'écosystème, entre les acteurs pour générer plus d'économie locale,
- Accompagner la montée en compétence, dans les usages du numérique et de la data, pour tous les acteurs de la communauté Apidae.

Territoire d'implantation :

- Aujourd'hui : 23 départements, 3 régions, 1 territoire d'outre-mer, 700 territoires situés en France et en Suisse,
- Demain : extension nationale et pays francophones en fonction des opportunités.

Public ciblé : Tous les acteurs de l'écosystème touristique qui contribuent au développement de l'économie locale.

Les quatre communautés du réseau :

- **Acteurs territoriaux :** offices de tourisme, institutionnels du tourisme...
- **Fournisseurs de services :** PME proposant leurs services, principalement des services numériques,
- **Socio-professionnels :** hôteliers, hébergeurs, partenaires d'activités sportives et culturelles...
- **Soutiens du réseau et autres partenaires de la démarche :** habitants, individuels, animateurs du réseau, associations locales, partenaires divers ...)

L'Office de Tourisme Grenoble-Alpes Métropole souhaite abonder au projet de SCIC à hauteur de 1000€, correspondant au montant minimum pour les acteurs territoriaux, collègue dont dépendent les offices de tourisme.

Devenir sociétaire de la future SCIC Apidae permettra à l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole d'être partie prenante dans la gouvernance de la coopérative et bénéficiera d'une voix dans les instances décisionnaires.

La présente délibération a pour objet de :

- approuver le fait que l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole devienne sociétaire de la SCIC SA Apidae Tourisme,
- approuver le montant de la participation pour 1 000 €, correspondant à la souscription 10 parts sociales,
- nommer Yves Exbrayat, directeur et ordonnateur de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole, représentant permanent lors des assemblées d'Apidae Tourisme SCIC SA à capital variable.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur décide, à la majorité par 5 voix Pour et 1 voix Contre :

- d'approuver le fait que l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole devienne sociétaire de la SCIC SA Apidae Tourisme,
- d'approuver le montant de la participation pour 1 000 €, correspondant à la souscription 10 parts sociales de 100 € chacune,
- de nommer Yves Exbrayat, directeur et ordonnateur de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole situé 14 rue de la République à Grenoble (38000), représentant permanent lors des assemblées d'Apidae Tourisme SCIC SA à capital variable.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.

Transmis en Préfecture

Le

Pour copie certifiée et conforme
Grenoble, le 05 mars 2020
Le Président, Fabrice Hugelé

